

EXTRAIT DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf du mois de mai, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS: 13

VOTANTS : 14

Date de convocation : le 23 mai 2017

Présents : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Christian TABARDIN, Gilles BOTTINI, Evelyne DUBOST, Cécile ROUMY, Nathalie MILLER, Stéphane BOURNAT, Henri BIDET, Didier BOURNAT, Kors HEUVELMAN, Josette MOULY, David DEFRETIERE

Absents représentés :

Aurélié MOULIER a donné procuration à Josette MOULY

Evelyne DUBOST est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 - SIEG : Adhésion au groupement de commande en tant que membre 2017-2022

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commande d'achat d'électricité, il est demandé au conseil d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande, d'autoriser l'adhésion de la commune de Servant à ce groupement, d'autoriser le maire à signer la convention de groupement et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VOTE POUR : 14

2 - SIEG : Modification des statuts

Il est demandé au conseil d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1 à 5 intégrant notamment la Communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole, d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles, d'approuver le mode de consultation des membres et de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOTE POUR : 14

3- SIEG : travaux sur l'éclairage public

Le SIEG propose les devis suivants pour la réfection ou l'installation d'éclairage public :

- Crozet : réparation de deux lampadaires pour un coût HT de 1097,30 € ;
- La Moirite : installation d'un lampadaire pour un coût HT de 751,63 € ;
- Chez Fayard : réparation d'un lampadaire pour un coût HT de 548,65 € ;
- installation d'un coffret électrique sur la place de l'église pour les marchés et autres manifestations pour un coût HT de 4282,42 € ;
- raccordement électrique du chalet du camping pour un coût HT de 50,24 € ;

Soit un total de 7700 € HT, honoraires, études et imprévus compris dont 50 % pris en charge par le SIEG. Reste à charge communal : 3850,72 € HT (dont écotaxe 0,72 €).

VOTE POUR : 14

4 - ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'agence départementale d'ingénierie territoriale créée par le Conseil départemental afin de proposer une assistance technique sous forme de prestations de service liées à l'offre de base choisie par la commune adhérente dans différents domaines énoncés par le maire.

VOTE CONTRE: 14

5 - ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Le matériel actuellement utilisé par les agents communaux est hors service. Il est proposé au conseil l'achat d'un broyeur marque AGRIMASTER auprès de la société MCDA à Aigueperse pour un prix HT de 9500 €. Une reprise de 400 € sera faite sur notre matériel. La soulte sera donc de 9100 € HT.

VOTE POUR : 14

6 - DECISION MODIFICATIVE

VOTE POUR : 14

7 - TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA COMCOM

La commune de Servant étant devenue membre de la nouvelle communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, le maire souhaite renouveler la décision prise en conseil municipal du 1^{er} août 2014 de ne pas transférer la compétence de police spéciale à la nouvelle communauté de communes.

VOTE POUR : 14

8 - DEMANDE DE SUBVENTION

L'association « Droit à la santé en combrailles » créée le 6 février 2017, ayant pour objectif l'accès à la santé pour tous sur le territoire des Combrailles demande une subvention pour assurer son fonctionnement. Après discussion, le conseil municipal propose une subvention d'encouragement à hauteur de 100 € à condition que l'association communique à la commune ses différentes actions menées sur le territoire et les résultats obtenus.

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 2

9 - CREATION DE POSTE

Dans le cadre du départ d'un agent à temps non complet du service administratif :

- considérant le retard et la surcharge de travail constatés au service administratif de la commune assuré par une secrétaire de mairie ;
- considérant qu'il y a lieu de structurer et d'organiser l'ensemble des services de la commune (administratif, technique, cantine, école, camping) ;
- considérant l'action de mise en place, de relance et de suivi des dossiers d'urbanisme ;
- considérant que les projets en cours et à venir, les marchés publics, les demandes de subvention, les finances et la comptabilité demandent un suivi expert et constant ;

Le maire propose la création d'un emploi au grade d'attaché ou de rédacteur à temps non complet à raison de 30 heures par semaine.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES :

- Suite à la présentation par le maire du projet d'aménagement du bourg, une discussion s'en est suivie. Le maire demande aux conseillers de faire parvenir à Gilles Champomier leurs différentes réflexions, critiques ou idées qui seront ensuite délibérées ensemble.